

## Fiche de candidature ERASMUS + - Année universitaire 2014/2015 Mobilité du personnel (ST : formation)

Pour les enseignants et l'ensemble des personnels des établissements d'enseignement supérieur, l'acquisition et le partage de connaissances et de savoir-faire participent à l'amélioration de la qualité des enseignements, à l'innovation, ainsi qu'au développement professionnel, tout en renforçant les coopérations entre établissements européens et les entreprises.

La mobilité du personnel contribue à la modernisation et à l'ouverture internationale des établissements d'enseignement supérieur. Ces missions sont d'une durée minimum de 2 jours (hors voyage).

Les missions de formation se font sur la base d'un « Contrat de formation » proposé par l'agent candidat et accepté par les établissements d'envoi et d'accueil. Ce programme doit préciser : objectifs et valeur ajoutée de l'action de mobilité, contenu du programme de formation, résultats escomptés.

**NOM Prénom :**

**Fonction à l'ENSA :**

**Email :**

**Téléphone :**

**Date souhaitée de mobilité :**

**Durée (en jours) :**

**Université partenaire/Organisme :**

**Ville/Pays :**

**Contact université partenaire :**

**Thématique Formation :**

- Pourquoi souhaitez-vous participer à une mobilité de formation Erasmus + ?

- Avez-vous déjà effectué une mobilité de formation Erasmus (ST) ? :

Si oui, combien de fois, quelle année et dans quelle(s) université(s) :

- Quelle plus-value cette mobilité de formation « Erasmus Plus » apportera-t-elle à l'ENSA Toulouse ?

Date :

Signature :

*A noter : Les dates pour effectuer cette mobilité sont comprises entre le 1<sup>er</sup> Septembre 2014 et le 30 Juillet 2015. Un accord bilatéral Erasmus + doit être déjà signé avec l'université partenaire.  
Merci retourner ce formulaire à [sophie.vialle@toulouse.archi.fr](mailto:sophie.vialle@toulouse.archi.fr)*

## Financement des missions d'enseignement Erasmus+

Le financement des missions de formation Erasmus+ se compose de l'addition des frais de voyage et des frais de séjour .

### a) Frais de voyage

Ils sont constitués d'un forfait déterminé par la distance entre l'université d'envoi et l'institution d'accueil, telle que la calcule le portail Erasmus+ de la Commission européenne :

[http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance\\_en.htm](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_en.htm)

Destination	Montant forfaitaire
Moins de 100 km	0 €
De 100 à 499 km	180 €
De 500 à 1999 km	275 €
De 2000 à 2999 km	360 €

### b) Frais de séjour

Ils résultent de la multiplication du nombre de jours d'activité par le forfait journalier attaché à la destination :

Destination	Montant journalier
Danemark, Irlande, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni	112 €
Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suisse, Turquie	98 €
Allemagne, Espagne, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, ancienne République yougoslave de Macédoine	84 €
Croatie, Estonie, Lituanie, Slovénie	70 €